



Supplément familial de traitement et pension alimentaire

Par bretmu

Bonjour

En cas de garde alternée est il possible de partager le supplément familial de traitement , cad mon ex peut il toucher pour 2.5 enfants (1 enfant en garde alternée + 2 enfants de sa 2eme union) et moi pour 1.5 enfants (1 enfant en garde alternée et 1 enfant d'une 2eme union)?

Ma deuxième question concerne la pension alimentaire , il est possible de la demander pour une garde alternée . Pour en faire le calcul doit on juste prendre en considération le salaire de chacun des ex conjoints ou doit on prendre en compte les salaires formés par le nouveau couple (mon ex avec sa seconde femme d'un coté et moi avec mon second mari)?

Les prestations familiales de la CAF auxquelles nous avons droit que ce soit mon ex ou moi doivent elles compter comme source de revenus?

D'avance merci pour vos réponses

Cordialement